

proposition, puisqu'il faut d'abord qu'elle passe par la commission, mais je demande que, vu son importance, la commission en fasse un examen immédiat, et qu'elle nous présente son rapport demain ou après-demain. (L., 29 mai.)

MR. LE PRÉSIDENT : Une commission a été nommée... (L., 29 mai.)

MR. HENRI DE BROUCKERE : Consultez l'assemblée. (L., 29 mai.)

MR. LE PRÉSIDENT : Je prie M. de Brouckere de ne pas m'interrompre; il a parlé sans être interrompu. (L., 29 mai.)

MR. HENRI DE BROUCKERE : Je demande que ma proposition soit mise aux voix. (L., 29 mai.)

MR. LE PRÉSIDENT : Si M. Henri de Brouckere préside ici, je l'invite à venir prendre ma place.

Vous avez parlé sans être interrompu. Vous avez même interverti l'ordre ordinaire de nos travaux en lisant la pétition et en vous livrant à ce propos à des raisonnements qui ne devaient avoir lieu que sur le rapport de la commission, et lorsque je veux consulter l'assemblée, vous voulez m'interrompre. (L., 29 mai.)

MR. HENRI DE BROUCKERE : Je demande la parole pour un fait personnel. (*Violents murmures.*) J'ai le droit d'être entendu. (L., 29 mai.)

UNE VOIX : L'ordre du jour! (L., 29 mai.)

MR. LE PRÉSIDENT : Une commission a été nommée pour examiner les pétitions, son travail est fort avancé: si l'assemblée le veut, la pétition des habitants de Venloo lui sera renvoyée.... (L., 29 mai.)

MR. VAN DE WEYER fait observer que la commission a été nommée seulement pour les pétitions arriérées, et non pour celles qui ont été présentées depuis sa nomination. (L., 29 mai.)

MR. LE PRÉSIDENT : La pétition sera renvoyée à la commission ordinaire. (L., 29 mai.)

MR. HENRI DE BROUCKERE : Je ne me contente pas de cette décision; j'ai fait une proposition, et j'ai été fort étonné du reproche que m'a fait M. le président (*murmures*) d'avoir interverti l'ordre de nos travaux; j'ai demandé la parole sur les pétitions, le congrès me l'a accordée; j'ai usé de mon droit en m'expliquant sur la pétition, j'ai demandé que le rapport nous en fût fait demain; je désire que l'assemblée soit consultée sur ma proposition. (L., 29 mai.)

MR. VAN DE WEYER : Il serait impossible que la commission fit son rapport sur une pétition qu'elle ne connaît pas encore. (L., 29 mai.)

MR. CLAES (de Louvain) : Je demande l'ordre du jour pur et simple, car, à coup sûr, si la ques-

tion est importante, elle n'est pas urgente; ce n'est pas en effet dans un moment comme celui-ci que l'on s'occupera d'aller faire un canal. (*On rit.*) (L., 29 mai.)

MR. LE COMTE D'ARSCHOT présente la même observation. (E., 29 mai.)

MR. LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE : M. de Brouckere a dit qu'un canal était une source de prospérité... (E., 29 mai.)

PLUSIEURS VOIX : Ce n'est pas la question; il ne s'agit pas de discuter au fond. (E., 29 mai.)

MR. DESTOUELLES pense que, sans traiter le fond de la question, le congrès peut renvoyer la pétition à la commission, pour qu'elle en fasse le rapport prochainement ou au moins le plus tôt possible. (E., 29 mai.)

MR. HENRI DE BROUCKERE se range à l'avis de M. Destouvelles, pour que le rapport ait lieu dans le plus bref délai. (E., 29 mai.)

La pétition est renvoyée à la commission qui est invitée à faire au plus tôt son rapport. (P. V.)

MR. DE HOBBAUX demande que la pétition des sauniers de Charleroy soit renvoyée aux sections chargées de l'examen du projet de décret sur le sel, puisqu'on pourra y puiser des renseignements utiles. (E., 29 mai.)

Le congrès en ordonne le renvoi à la section centrale chargée d'examiner ce projet. (P. V.)

Les autres pétitions sont renvoyées aux commissions spéciales. (P. V.)

L'ordre du jour est le rapport de la commission chargée d'examiner les demandes de lettres de naturalisation. (L., 29 mai.)

Pendant que M. Destouvelles, rapporteur, va chercher les dossiers et son rapport, M. le président lit une proposition de M. le chevalier de Theux de Meylandt, par laquelle l'honorable membre demande que le congrès invite les ministres à présenter sans délai le complément du budget. (L., 29 mai.)

Cette proposition est adoptée. (P. V.)

Rapport sur les demandes en naturalisation.

MR. DESTOUELLES fait un rapport sur les demandes en naturalisation. La commission n'a pas perdu de vue que, s'il ne fallait pas encombrer le pays d'étrangers inutiles ou intéressés, il ne fallait pas non plus repousser ceux qui y menaient depuis longtemps une vie honnête, ou qui, en s'y établissant par mariage ou autrement, avaient donné des garanties de leur sollicitude pour le pays. Trois pétitionnaires ont été jugés dignes de la grande naturalisation; ce sont :

1° M. Jacquin, né en France et domicilié en Belgique. Il s'est particulièrement distingué dans les journées de septembre : il fut pris par les Hollandais après avoir essuyé le feu de sept hommes; il sauva deux de ses compagnons d'armes par sa bravoure, et pansa dans la suite un grand nombre de blessés. Ces faits sont constatés par une pièce signée du chef de poste M. Fayot, de M. Vanderstegen et d'autres;

2° M. Haus, né en Allemagne, professeur en la faculté de droit à l'université de Gand. Il a toujours rempli ses fonctions avec distinction depuis le 24 décembre 1817. En 1820, il épousa une Belge, veuve avec trois enfants. (*Bruit.*)

(J. B., 29 mai.)

M. DE ROBAILLX demande que le rapport seul soit lu; on pourra lire les pièces à l'appui lors de la discussion.

(J. B., 29 mai.)

M. DESTOUVELLES lit trois projets de décret : le premier a pour objet l'admission de trois des pétitionnaires demandant la grande naturalisation; le second, l'admission de vingt-deux de ceux qui demandent la petite naturalisation, et le troisième, le rejet des autres demandes.

(J. B., 29 mai.)

L'assemblée ordonne l'impression du rapport, des trois projets qui y font suite, et de la liste des demandes de naturalisation (1).

Elle décide en outre que les pièces à l'appui seront déposées au greffe, à l'inspection de tous les membres.

(P. V.)

Rapport sur les propositions relatives à la mise à l'ordre du jour de la question du choix du chef de l'État, à l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, aux négociations préalables à cette élection, et à l'évacuation des ennemis du territoire de la Belgique.

L'ordre du jour appelle le rapport de la section centrale sur les quatre propositions présentées dans la séance du 25 mai.

(I., 29 mai.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Raikem, rapporteur de la section centrale.

(I., 29 mai.)

M. RAIKEM fait le rapport de la section centrale sur les propositions tendant à fixer l'élection du chef de l'État au 1^{er} juin prochain, et à élire le prince Léopold de Saxe-Cobourg, ainsi que sur les propositions de MM. Blagnies et de Robaulx faites dans la séance du 25 mai (2).

(P. V.)

Le congrès ordonne l'impression et la distribution de ce rapport.

(P. V.)

Interpellation.

M. DE ROBAILLX : Messieurs, comme on nous avait annoncé depuis plusieurs jours que lord Ponsonby devait arriver, et qu'il devait apporter des nouvelles que les uns attendent avec anxiété et les autres avec espérance, je voudrais savoir, maintenant que lord Ponsonby est arrivé, si M. le ministre des affaires étrangères n'aurait rien à nous apprendre qui pût influencer sur la décision qui doit être prise par l'assemblée.

(I., 29 mai.)

M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères, se lève.

(I., 29 mai.)

DE TOUTES PARTS : Chut! chut! (*Profond silence.*)

(I., 29 mai.)

M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères : Messieurs, j'ai eu hier la visite de lord Ponsonby à dix heures du soir : j'ai eu avec lui un entretien qui s'est prolongé fort avant dans la nuit. Après cet entretien, qu'il n'est pas convenable, vous le sentez très-bien, que je fasse connaître publiquement, il m'a promis pour aujourd'hui une communication officielle, que je m'empresserai de faire connaître à l'assemblée. Si votre séance s'était prolongée, comme à l'ordinaire, jusqu'à cinq heures, il est probable que j'aurais pu vous faire cette communication aujourd'hui même; dans tous les cas ce sera pour la séance de demain.

(I., 29 mai.)

VOIX NOMBREUSES : Une séance ce soir! une séance ce soir!

(I., 29 mai.)

D'AUTRES VOIX : Non! non!

(I., 29 mai.)

M. JOTTRAND : Messieurs, je demande qu'il y ait une séance ce soir, afin qu'il s'écoule un assez long intervalle entre la communication diplomatique qu'on nous annonce, et la discussion du rapport. Rappelez-vous que lors de l'élection du duc de Nemours, ceux qui votèrent pour ce prince furent dupes d'une communication semblable, parce qu'elle fut faite séance tenante. Il s'agit ici d'une question, la plus importante que nous ayons à traiter; et, pour ma part, je pense que lorsqu'on nous accorde quinze heures au moins pour examiner les projets de loi ordinaires, il faut que nous ayons au moins le même espace de temps pour réfléchir sur la communication qui nous sera faite.

Je demande donc, ou qu'on ne discute pas demain le rapport de la section centrale, ou qu'il y

(1) Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de nous procurer ces documents; nous tenons d'au-

ciens députés que ces pièces n'ont point été imprimées.

(2) Voyez ce rapport aux *Pièces justificatives*, no 93.